Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE .. Numéro. 3.28 — TELEPHONE

N'intervertissons pas

Lorsqu'on commence à mentir, rien de plus difficile que de s'arrêter en chemin. C'est sans doute pourquoi l'entrefilet du « Journal de Roubaix », concernant Guesde et la passerelle du Fresnoy, contient autant de mensonges que de lignes, autant de calomnies que de phrases.

De ces mensonges nous relèverons simplement celui qui tend à faire de M. Groussau, député réactionnaire, le seul, l'unique défenseur des fils de Belges de la classe 1904.

Il y a quelque temps, se fondait à Roubaix un comité constitué pour obtenir le renvoi dans leurs foyers des soldats fils de Belges de la classe de 1904 retenus injustement sous les drapeaux. Il y avait trois cents jeunes gens roubaisiens qui se trouvaient dans ce cas. Pensez-vous que M. Jules Guesde se soit occupé d'eux ? Il a sans doute voté le renvoi de ces soldats, mais c'est un député libéral de Tourcoing, M. Groussau, qui a défendu à la tribune de la Chambre et fait triompher la cause des fils de Belges.

Nous en sommes très peiné pour le « Journal de Roubaix », mais tout cela est faux, archi-faux.

Ah ! la pauvre vérité a passé un bien mauvais moment, avec le journal des capitalistes en fin d'année 1907.

Nous l'avons dit, mais nous ne saurions trop le répéter, c'est un socialiste, le citoyen Coupez, qui a été l'initiateur de la campagne en faveur des fils de Belges de la classe 1904. C'est sur son initiative que fut formé le comité, c'est grâce à ses démarches incessantes que le ministre de la guerre prit la détermination de renvoyer ces jeunes gens dans leurs foyers. M. Groussau n'est venu que plus tard, bien plus tard, « pour enfoncer une porte ouverte », comme dit l'organe officiel de l'administration municipale.

Lorsque le député de Tourcoing consentit à s'occuper des intérêts de ses électeurs, sur les instances du comité roubaisien dont Coupez était l'âme, il y avait déjà beau temps que le citoyen Ghesquière, député socialiste et M. Delecroix, député radical, s'étaient entremis auprès du ministre pour obtenir leur renvoi.

Du reste, le « Journal de Roubaix » est bien mal venu à parler comme il le fait en ce moment. Guesde a fait son devoir à la Chambre en votant le renvoi réclamé, non par M. Groussau, vous entendez bien, « Journal de Roubaix », mais par Colliard, député du Rhône. Ceux qui n'ont pas fait leur devoir ce sont les amis du « Journal de Roubaix », les Motte, les Deschodt, les Leblanc, les Wattinne, les Sayet, les Roussel, qui ne se sont, à aucun moment, occupés des trois cents jeunes gens roubaisiens retenus à la caserne.

Elle est joyeuse l'indignation du « Journal de Roubaix » contre Guesde qui n'a pas pris la parole. Dans le lot d'adjoints nommés plus haut, il en est un qui prit la parole pour refuser à Coupez son concours et le « Journal de Roubaix », qui parle aujourd'hui des « soldats fils de Belges de la classe 1904, retenus injustement sous les drapeaux », prit aussi la parole autrefois, mais pas en faveur de ces soldats.

Voici, en effet, ce que lui envoyait un Belge, au mois de septembre dernier, quelques jours avant que le socialiste Coupez commençât sa campagne avec l'aide de l' « Egalité ».

Depuis quelque temps je lis dans votre petite correspondance des réponses faites à des demandes concernant les fils d'Etrangers et je constate qu'elles sont invariablement les mêmes. Ce jour encore vous répondez à G. M., un vieil abonné, que les fils d'Etrangers nés en France en 1884 ne font pas partie de la classe 1904 mais bien de 1905, et ce parce qu'ils ont *demandé* l'ajournement de leur inscription.

Cette version, qui est la version officielle, est sûrement une erreur car quiconque se trouve dans ce cas (Fils d'Etrangers), peut prouver que, lorsqu'il se présente à la Mairie pour se faire inscrire sur les listes de recensement militaire en même temps que les jeunes gens de son âge nés Français, on leur répond de revenir l'année suivante.

La plus élémentaire des pudeurs devait donc inciter le « Journal de Roubaix » à se taire. Il n'appartenait pas à celui qui prêcha contre les soldats fils de Belges de la classe 1904, au journal officiel d'une municipalité qui ne voulut rien faire pour eux, de venir adresser des reproches au député qui déposa dans l'urne un vote en leur faveur.

R. L.

A travers Roubaix

RUE DE LA PERCHE

Les personnes qui sont absolument obligées de passer par la rue de la Perche, — les autres n'y passent plus — feront sagement de ralentir le pas et de marcher sur la pointe des pieds en passant auprès d'une maison qui possède toutes les qualités requises pour être jetée bas.

D'abord, elle n'est pas à l'alignement, ensuite elle tombe en ruines et il y a tout lieu de craindre qu'un de ces matins, un passant ne la reçoive sur le dos.

Il est vrai qu'on a pris quelques menues précautions. Sur un mur on peut voir une pancarte portant ces mots : « Défense d'afficher ». Elle rappelle à ceux qui la lisent, combien il serait dangereux de placer une échelle le long de cette maison.

Sur un autre mur, se trouve une autre inscription : « Défense d'uriner ». Elle a été placée là pour avertir les audacieux qu'il pourrait leur en cuire de vouloir saper à la base un édifice ne tenant plus que par un miracle d'équilibre.

Tout cela est peut-être très bien, mais il serait mieux encore de porter le pic et la pioche dans ces briques qui menacent de faire un malheur.

A quand l'expropriation ?

Les Grèves

Au tissage Wattine

Les ouvriers ayant demandé l'arbitrage du Préfet obtiennent enfin satisfaction.

A la suite d'une demande adressée par les ouvriers à M. le préfet du Nord un délégué fut envoyé par celui-ci avec mission d'essayer d'arriver à solutionner le conflit qui de puis trois mois environ éclata au tissage Wattine dans la Grande-Rue.

Mandaté par M. le préfet ce fut M. Labbé directeur de l'Ecole professionnelle d'Armentières qui descendit, dans notre ville pour chercher un terrain d'entente.

Après plusieurs entrevues entre les ouvriers, lui et le patron il fut assez heureux pour arriver à une solution qui donne toute satisfaction aux ouvriers.

Voici les conditions conclues entre ouvriers et patrons.

1. Un centime et demi en plus que le prix de base pour « les ouvrages satins ». Quand les satins dépaseront quarante deux duites un demi centime en plus.

2. Un demi centime d'augmentation pour les ouvrages « Prunelle » sur un ou sur deux métiers.

3. On ne conduira plus deux métiers avec trame 6 3/4.

La reprise du travail aura lieu par métiers et par rang d'ancienneté.

Que les ouvriers continuent donc à aider nos camarades du tissage Wattine car il faudra cinq à six semaines pour que tous aient repris le travail.

Réjouissons-nous cependant dès aujourd'hui de cette reprise de travail qui constitue une véritable victoire ouvrière.

* * *

CHEZ DUCOULOMBIER

Les ouvriers en grève de chez Ducoulombier, boulevard de la République, préviennent le public que la grève dure toujours.

Une délégation s'étant encore présentée le samedi 4 janvier, le patron lui a répondu immédiatement et sans discussion, qu'il n'y avait rien de nouveau, mais, par contre, il a mis une affiche à sa porte demandant des hommes de peine, pour chercher, comme vous le voyez, par tous les moyens, à remplacer les trieurs de déchets en grève.

Nous osons espérer que pas un travailleur ne voudra aller s'embaucher pour prendre la place des grévistes.

Les ouvriers en grève de chez Ducoulombier.

UNE JEUNE FILLE SCALPEE. — Voir aux Informations Régionales.

INCENDIE RUE SAINT-AMAND

Il était minuit environ lorsque M. Vandemeleubrouck marchand de charbon, demeurant rue de Saint-Amand, 45, entendit ses chevaux qui gambadaient dans l'écurie. Il en conclut qu'il se passait quelque chose d'anormal et passant immédiatement ses habits il descendit.

Il était temps.

En effet, le feu venait d'éclater dans le grenier où on loge le foin et la paille au-dessus de l'endroit où se trouvent les chevaux.

Aussitôt les pompiers furent appelés, tandis que les voisins s'occupaient à combattre ce commencement d'incendie.

Lorsque les pompiers arrivèrent, le feu attaquait déjà la toiture qui en un clin d'œil fut démolie.

Il fallut avant de mettre les pompes en action briser une plaque des eaux potables pour trouver le liquide nécessaire.

Les dégâts sont évalués à 2000 ou 3000 fr.

CLASSE DE 1907

La liste des jeunes gens appelés à figurer sur les tableaux de recensement pour la formation de la classe 1907, est affichée à l'entrée de la mairie provisoire, rue Saint-Georges, 15. Les intéressés sont inscrits d'après l'heure, le jour et le mois de leur naissance, sans distinction d'année. Cet ordre servira de base pour le conseil de revision.

Le canton Ouest comprend 193 inscriptions pour Roubaix ; le canton Est, 492 ; le canton Nord, 510.

A VOS POCHES

Les rôles relatifs à la taxe militaire (rôle complémentaire), à la taxe de mainmorte (3e trimestre), à la contribution foncière (rôle particulier), et aux patentes (3e trimestre), sont déposés chez MM. les percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

CENOU LUXE

Un accident de travail qui a conduit son homme à l'Hôtel-Dieu, s'est produit, hier, chez Skeene et Devalée, rue Watt. Un tourneur en fonte, Louis Fraichemond, demeurant 208, rue des Arts, s'est luxé le genou droit.

Le docteur qui lui a donné des soins, a estimé nécessaire son transfert immédiat.

CHUTE MALENCONTREUSE

Eugène Servais, âgé de 52 ans, domestique à l'Ebouage, demeurant rue Cunné, sortait de l'établissement où il travaille, sa journée finie, lorsque, sur le pas de la porte il glissa et tomba si malheureusement qu'il se fit une entorse au pied droit.

Le docteur Dispa, après lui avoir donné les premiers soins, a prescrit son transport à l'hôpital où il a été conduit aussitôt.

EPAVES DE LA RUE

Mlle Marie Hurez, demeurant boulevard Gambetta, 56, a trouvé un trousseau de quatre clefs qu'elle a déposé au poste central.

— M. Charles Fernand, demeurant rue de Lorraine, a trouvé un portemonnaie contenant une certaine somme et divers papiers.

TOMBE D'UNE ECHELLE

M. Yvo Vancaeneghem, 25 ans, débardeur, demeurant rue de Jemmapes, cour veuve Sœnens, 2, était occupé à décharger un bateau pour le compte de Ma A. Carrette-Duburcq, entrepreneur, rue d'Italie, 87, lorsqu'il tomba de son échelle en descendant dans le bateau.

M. le docteur Lepers, qui lui a donné des soins, a constaté une contusion du flanc droit et une luxation de l'épaule droite. Le praticien a prescrit un mois de repos.

EN DEBOUCHANT UNE BOUTEILLE

Un garçon de magasin de la société coopérative « la Confiance », rue de Ma Campagne, M. Joseph Bruide, 32 ans, demeurant rue Lalande, a été blessé assez sérieusement à la main en tirant un bouchon d'une bouteille. Celle-ci s'étant cassée, les débris de verre lui pénétrèrent dans la main droite.

M. le docteur Dubar, appelé à donner des soins au blessé, a constaté une plaie à la paume de la main droite, plaie intéressant la peau, le tissus sous-cutané et le muscle adducteur du pouce. Le praticien a déclaré ne pouvoir se prononcer actuellement sur les suites de cet accident.

MAIN ECRASEE

M. Antoine Janssens, âgé de 69 ans, dégorgeur, demeurant rue de la Paix, 37, a été victime d'un grave accident.

Il était occupé dans la salle des batteurs du peignage de la Société anonyme de la rue du Collège, lorsque, pour s'assurer du bon fonctionnement d'un batteur, il avança la main gauche dans le métier.

Il ne la retira pas assez vite et la main fut prise par les dents du métier. Aux cris poussés par la victime, son camarade d'atelier, Bruno Maertens, arrêta le métier et dégagea la main du malheureux, qui fut immédiatement conduit chez M. le docteur Degandt. Celui-ci constata l'écrasement de la main gauche et déclara que le blessé devrait subir un repos de trois mois.

EN SERRANT UN ECROU

Un domestique de chez MM. Denis et Benoist, teinturiers, rue Corneille, M. Jules Kenneville, 35 ans, demeurant rue de Toulouse, cour Thérin, 23, s'est fait une plaie à la face dorsale de la main droite en serrant un écrou de chapeau de roue de voiture.

M. le docteur Lerat, qui lui a donné des soins, a prescrit 25 jours de repos.

IL IRA PLUS HAUT

C'était l'heure du couvre-feu, les agents Petit et Couillet, opérant rue de la Gare, se trouvèrent en face du numéro 122, où Louis Crochon, cabaretier, tenait boutique ouverte.

Ils l'invitèrent à fermer et comme il protestait, ils lui dirent :

« Si vous avez une réclamation à faire, vous n'aurez qu'à l'adresser au commissaire de police du quartier ».

Crochon est fier et prétend avoir le bras long. Cette remarque le fit bondir.

« Je me f...iche du commissaire de police, riposta-t-il furieux ; ce n'est pas à lui que je m'adresserai. J'irai plus haut que cela ».

Le procès-verbal dressé contre lui pour outrages à un magistrat, pourrait bien le mener jusqu'au juge d'instruction, tout au moins jusqu'au juge de paix président le tribunal de simple police.

LES FOURNEAUX ECONOMIQUES

Les fourneaux économiques seront ouverts au public à partir du lundi 13 janvier 1908.

Ils sont situés : 1. rue Saint-Vincent-de-Paul, au poste de police ; 2. rue des Fossés, au poste de police ; 3. Rue Fernaux, près de l'école communale des garçons ; 4. rue des Arts, au poste de police.

Les familles pauvres, secourues ou non par le bureau de bienfaisance, sont admises à prendre part aux distributions des fourneaux.

Les demandes d'admission seront reçues, dès le 8 janvier, au bureau central, rue des Ecoles, face à l'église Notre-Dame, de neuf heures du matin à midi et de deux à six heures du soir.

Viande (100 grammes), 0 fr. 10 ; bouillon ou soupe, 0 fr. 05 ; légumes, 0 fr. 05 ; harengs et œufs, la pièce, 0 fr. 05.

Les personnes qui désirent acheter des bons pour les distribuer aux indigents, doivent s'adresser à M. le receveur municipal, 12, rue des Lignes, de neuf heures du matin à midi et de deux à quatre heures du soir.

On nous permettra de trouver bien tardive l'ouverture de ces fourneaux qui, au surplus, devraient, comme cela se pratique dans de nombreuses villes, ouvrir à époque fixe, le 1er novembre, par exemple.

La municipalité qui n'a pas plus fait son devoir envers les pauvres gens cette année que l'année dernière et les années précédentes, a cru devoir faire, dès hier, proclamer par son journal officiel, qu'elle avait demandé et obtenu de M. le préfet, une réduction à dix jours du délai d'affichage, qui est légalement de vingt jours pour les adjudications publiques.

Ainsi donc, il a fallu que le froid devienne sibérien pour que M. le maire et ses adjoints s'aperçoivent qu'il est temps de s'occuper de l'adjudication des denrées nécessaires aux fourneaux économiques.

C'est honteux !

LES CHUTES

Aloys Caudsene âgé de 45 ans, citerneur, demeurant rue et impasse de la Barbe d'Or, est tombé sur le trottoir et s'est fait une contusion au coude.

Il est vrai que la ville est si bien pavée.

A LA POSTE

Nos facteurs sont gelés, aussi bien gelés que ceux de Tourcoing, ce qui n'est pas peu dire.

Il paraît pourtant que l'on a monté un nouveau calorifère.

Mais s'il doit plus mal fonctionner que l'autre c'était absolument inutile.

Voudrait-on dresser nos facteurs à s'en aller remettre des lettres aux Esquimaux du Groenland

SOCIALISTES ROUBAISIENS ! — Votre devoir est de vous inscrire à la Coopérative « La Paix » et de vous approvisionner à toutes les branches de son commerce, car en même temps qu'elle vous donne des marchandises de première qualité, elle est la seule à Roubaix qui vient en aide à ses membres en grève, laisse une quote-part à la propagande socialiste et soutient, moralement et pécuniairement votre Parti, dans

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

SOCIETE « L'EMPLOYE ». — Recette mensuelle aujourd'hui dimanche, 5 janvier, de 10 heures 1/2 à midi, au local, 1, rue du Grand-Chemin.

L'EMULATION LAIQUE DE TIR ET D'INSTRUCTION MILITAIRE (Fédération des sections de tir et d'instruction militaire des Associations d'anciens élèves des écoles publiques de Roubaix et environs). — La première marche aura lieu le dimanche 12 janvier 1908. Rassemblement à 7 heures 30 du matin, place du Travail, à Roubaix, dans l'ordre des sections, face au boulevard de Fourmies. Départ à 7 heures 30.

Ordre de marche : 1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e sections.

Itinéraire : Petit-Lannoy, Hem, Sailly, Lannoy. La Justice.

Dislocation : boulevard Gambetta, à Roubaix.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE, 3, rue du Collège, ROUBAIX. — Extractions sans douleur. Maladies de la bouche, 508.

Théâtre, Fêtes et Concerts

« LA BOITE A FURSY » AU GRAND-THEATRE

Aujourd'hui dimanche, 5 janvier, en matinée, représentation donnée par Fursy et sa Boîte.

Au programme : *Le Médecin imaginaire*, fantaisie en un acte, de M. Vincent Hyspa et André Mycho, jouée par Méviste aîné, Robert Casa, Rivers et Mlles Eva Linay et Jane Loury.

L'Ecole des Chastes, opérette en un acte, de MM. Paul Franck et Edouard Mathé, jouée par Mlle Lily Malza et M. Rivers.

Grand intermède : Chansons d'actualité, par Fursy, Méviste aîné, Robert Casa et Mlle Jane Loury.

La Revue : *A nous les Princesses !* de MM. Fursy et Hugues Delorme, musique nouvelle et arrangée d'Edouard Mathé. Costume de la maison Pascaud, jouée par Mlles Lily Malza, Jane Loury, Eva Linay ; MM. Robert Casa, Rivers et Méviste aîné.

On commencera à 3 heures 1/2 par le *Médecin imaginaire*.

MOUVEMENT SOCIAL

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS METALLURGISTES ET MECANICIENS. — Mardi 7 janvier 1907, réunion de la commission administrative, estaminet du « Plat d'Or », 9, Grand'-Place, à 7 heures 1/2 précises du soir, au siège du Syndicat.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 4 janvier 1908

Naissances. — Jules Castelein, rue Cugnot, 13. — Georges Louette, rue Blanchemaille. — Françoise Noblet, rue Dammartin, 46. — Irène Steux, rue du Tilleul, 182. — Jean Dumas, rue de l'Epeule, 24. — Denise Deldicque, boulevard de Mulhouse, 18. — Marie Christiaens, rue Chanzy, cour Desquiens, 1. — Simonne Six, rue d'Inkermann, 117.

Publications de mariages. — Entre : Clément de Chabert-Ostland, lieutenant au 5e régiment d'infanterie coloniale, rue d'Inkermann, 45, et Marie de Caussé, sans profession, à Puymirol (Lot-et-Garonne). — Georges Coket, cordonnier, rue des Longues-Haies, 126, et Elise Ruysschaert, couturière, à Croix. — Joseph Catheau, ébéniste, rue de Bouvines, 2e cour Ferret, 14, et Marie Deneu, couturière, rue du Moulin, 45. — Louis Ténière, voiturier, rue du Calre, cour Follet, 3, et Marie Belin, soigneuse, rue de l'Ommelet, 196. — Alfred Favrelle, magasinier, rue Lacroix, cour Bayart, 6, et Sophie Warhem, ménagère, rue de l'Alouette, 28. — Charles Ruysschaert, maçon, rue Bayart, 27, et Joséphine Lesenne, dévideuse, rue de la Guinguette, 100.

Décès. — Marcel Jouret, 16 mois, rue de la Paix, 45. — Marie Vandenberghe, 62 ans, sans profession, rue Turgot, cité Saint-Joseph, 8. — Victorice Richeling, 46 ans, ménagère, rue de Béthune, 3. — Jules Delbecq, 1 mois, rue Duguesseau, cour Allart, 20. — Marie Mannie, 45 ans, ménagère, rue de la Guinguette, 81.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

DU PAPIER TIMBRE

Nos lecteurs n'ont peut-être pas oublié un incident qui se produisit le 28 octobre dernier dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au cours d'une séance du Conseil municipal.

A l'ouverture de la séance, un conseiller municipal, M. Quivron, incrimina un établissement de la ville, que nous ne désignâmes pas dans notre compte-rendu, n'ayant pas à prendre parti, mais dont nous n'avons plus de raison de taire aujourd'hui le nom : la Brasserie des Familles.

Nous ne pouvions que reproduire strictement les paroles de M. Quivron. C'est ce que nous fîmes. L'affaire ne devait pas en rester là.

M. Hercelle-Leruste, propriétaire de la brasserie se jugeant diffamé et M. Albert Delrue, régisseur de la brasserie poursuivent M. Quivron devant le tribunal correctionnel de Lille.

Les correspondants des journaux qui publièrent le compte-rendu de la séance du 28 octobre sont assignés comme témoins par le plaignant. L'affaire sera appelée le 8 janvier.

De son côté, M. Quivron a fait citer, nous a-t-il été dit, deux agents de police qui furent à plusieurs reprises de service à la Brasserie des Familles. M. Hercelle-Leruste a confié ses intérêts à Me Brackers-d'Hugo. M. Quivron sera défendu par Me Rajat.

IL MARCHE

Eh oui, il marche ; il marche même très bien. Ce n'est pas d'un monsieur qu'il s'agit. C'est, tout simplement, du calorifère de l'Hôtel des Postes. Etonnant, ce calorifère. L'an dernier il fallut l'intervention de M. Trévis, inspecteur du travail pour qu'il se décidât à fournir un rendement normal.

Cette année....

Enfin, puisqu'il marche !

***

Un paravent a été dressé dans le hall. Il protège un peu les employés de service aux guichets contre le vent. Une des portes a été en outre condamnée. Cette disposition émane sans doute d'un bon naturel. Elle est insuffisante et nous espérons qu'on ne l'a prise que provisoirement.

Les doubles portes s'imposent.

UNE CHUTE MALENCONTREUSE

Une ouvrière de la fabrique Legrand et Cie, Mlle Maria Holvoet, 34 ans, rattacheuse rue de la Gare, à Roncq, traversait samedi matin la salle de retorderie, lorsqu'elle glissa et tomba si malencontreusement qu'elle se fractura l'extrémité inférieure du péroné droit. L'ouvrière fut secourue par des amies puis conduite à son domicile en voiture. Le docteur Vienne qui l'a examinée lui a prescrit un mois de repos.

L'AMOUR ET LE DEVOIR MILITAIRE

Un soldat du 6e régiment de chasseurs à cheval, caserné à Lille, Michel Callens, 22 ans, venait à Tourcoing voir ses parents, le 1er janvier. Il était muni d'une permission de deux jours.

La joie de retrouver sa famille fut vive mais non moins vive fut celle de revoir une jeune fille, originaire de Roubaix, dont le souvenir n'avait cessé de le hanter à la chambrée. Quand vint l'heure de regagner son régiment et de quitter son amie le soldat hésita. Pris entre l'amour et le devoir militaire, ne pouvant en la circonstance concilier les deux... fonctions de soldat et d'amant. Callens sacrifia la caserne. Il partit en Belgique accompagné de la petite roubaisienne qui dans sa hâte de vivre enfin sa vie d'amour n'avait pas hésité à conseiller la désertion.

Le militaire laissa chez ses parents son sabre et son shako. Hier soir sa mère s'est rendue éplorée au poste de police et y a déposé ces défroques.

SAVON DU CONGO Blanchour du Teint Victor VAISSIER

DETTES A REGLER

La gendarmerie a arrêté Adolphe Blanckaert, 21 ans, débourreur à Marcq-en-Barœul ; la sûreté a en outre arrêté Camille Desurmont, 21 ans, trieur et Henri Despechin, 20 ans, chauffeur. Ces trois individus qui négligèrent de solder des amendes que leur infligea le tribunal de simple police, ont été dirigés sur Lille.

LA VIOLENCE DE L'IVROGNE

Achille Cook est un monsieur qui est peut-être très doux lorsqu'il est à jeun mais qui ne l'est pas du tout lorsqu'il a levé le coude. Avant-hier soir, ivre et courroucé il brisa les vitres de Mme Françoise Deleuzie, veuve Carton, 76 ans, ménagère, rue Ampère, 56, arracha un volet, menaça un pensionnaire qui tentait d'intervenir, puis s'esquiva.

La ménagère a présenté ses griefs à M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement ; Achille Cook s'est réfugié en Belgique.

Lille

Le tirage de la Loterie de la Presse du Nord

Le tirage de la Loterie de la Presse du Nord, primitivement fixé au mois de juin 1908, avait été avancé, l'accueil sympathique du public pour cette loterie ayant permis à tous de penser que le placement total des billets serait terminé au 31 décembre.

Malheureusement, le nombre considérable de loteries concurrentes a produit une certaine déviation dans le courant poussant le public vers la Loterie de la Presse du Nord.

Aussi, sans adopter la date extrême du mois de juin, nous avons cru devoir retarder notre tirage et nous faisons appel en la circonstance, au grand public, aux amis de la Presse et, particulièrement, à toutes les sociétés de la région, pour obtenir de tous un concours réel et efficace, en vue de nous permettre l'écoulement rapide du stock de billets qui nous restent.

Donc, prenez bien vite des billets de la Loterie de la Presse du Nord, la plus avantageuse, nous l'avons démontré, de toutes les Loteries autorisées en cours.

Au Parquet

LES VITRIOLEURS DE ROUBAIX

M. Delalé, juge d'instruction vient de renvoyer devant la chambre des mises en accusations, le nommé Vuylsteckes qui, le 27 octobre dernier, dans les circonstances que nous avons relatées, lança un flacon de vitriol au visage de sa femme.

— Arthur Vermeulen, qui le 28 octobre, lança lui aussi, du vitriol à la tête de sa maîtresse Jeanne Verdonck, est également renvoyé devant la chambre des mises en accusations par M. Delalé.

INDELICAT CHANGEUR

Le changeur Hans, d'Armentières, qui se servit de l'argent de ses clients pour son usage personnel, est renvoyé par M. Delalé, juge d'instruction, devant le tribunal correctionnel, audience du 11 janvier.

Le passif du changeur s'élèverait à 100,000 francs environ.

Excusez du peu !

— A la même audience, M. Delalé renvoie les cambrioleurs du Vélodrome de Roubaix : Crombez, Houtre et Thère qui, surpris par des douaniers tirèrent sur ceux-ci plusieurs coups de revolver.

COFFRES-FORTS 21 RUE ROYALE GRUSON Contre le FEU et le VOL LILLE

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

L'entolage

De plus en plus cela devient une industrie et si elle fait courir des risques à qui l'exerce, elle n'en est pas moins prospère.

Le soir du 16 décembre, passant rue Faidherbe, M. Frédéric Vanoutryve, 48 ans, marchand ambulant, habitant 54, rue de Tournai, faisait la rencontre de deux jeunesses auxquelles il emboîta le pas. Les donzelles conduisirent leur conquête dans un cabaret de la rue du Dragon où l'on but pas mal de verres. Comme par hasard s'y trouvait en flâneur, le sieur Ch. Villerval, 18 ans, protecteur des deux belles, qui lia conversation avec le trio.

Quand on se fut assez rafraîchi on songea à passer aux bagatelles et M. Vanoutryve fut entraîné, avec des câlineries adorables vers les confins de la rue du Bourdeau où devait se trouver le domicile de ces demoiselles. Dans l'ombre de la rue les caresses redoublèrent, ce n'était plus de la passion mais de la rage. Quand l'étreinte se dénoua Vanoutryve s'aperçut que son porte-monnaie contenant 200 francs s'était envolé en même temps que les petites dames, qui répondent aux noms de Lucie Van Loo, 21 ans et Léonie Vermœre, 16 ans.

Il va sans dire que tous se firent pincer grâce à la crapuleuse orgie à laquelle ils se livrèrent.

Le Tribunal condamne Villerval à un an de prison et 5 ans d'interdiction de séjour, Lucie Van Loo, à 3 mois de prison. La jeune Vermœre est envoyée en correction jusque 20 ans.

VOL A LA TIRE. — Le 30 décembre, vers sept heures du soir, sur la place de la Gare à Lille, Mme Leporcq attendait le car G, qui devait la reconduire à Hellemmes. Tout à coup, elle sentit une main se glisser dans sa poche, se retourna juste à temps et put saisir par le bras, le sieur Edouard Delvillers, 34 ans, camelot à Lille, qui laissa tomber le portemonnaie qu'il venait de lui enlever.

Delvillers, qui a déjà été souvent condamné, écope un an de prison et 25 francs d'amende.

SUITES DE GREVE A ROUBAIX. — Nous avons, dans notre chronique roubaisienne, longuement examiné les faits et dévoilé l'enfantillage des accusations portées contre les ouvriers grévistes que l'on arrêta au petit bonheur, le 20 décembre. Nous n'y reviendrons pas aujourd'hui. Léopold Wilfart, Jean Casquereau, Léon Merdaegt sont condamnés à 8 jours et Joseph Vandevelde, à 15 jours de prison.

Une bataille rangée à Roubaix

Comme autrefois la belle Hélène, ce fut une femme qui alluma la guerre dont un épisode s'achève aujourd'hui à la troisième chambre.

Au cabaret Cauwes, rue de l'Alma, à Roubaix, se trouvaient le 29 novembre, vers dix heures du soir Mme Eléonore Copin et son ami M. Thiempont.

Survinrent Alfred Holvoet, 19 ans et Léon Benoit, 25 ans, tous deux peigneurs, tous deux aussi ayant absorbé assez d'alcool pour conserver plusieurs fœtus.

Holvoet est volontiers entreprenant quand il est saoûl ; il se mit à lancer à Mme Copin des œillades fulgurantes, des coups d'œil entendus qui finirent par énerver l'objet de ses attentions.

Elle fit à haute voix la remarque que certaines gens étaient bien mal éduquées, pour lui donner un démenti Holvoet, conquérant brutal, lui allongea en pleine figure un coup de poing qui lui fit voir toute une illumination électrique.

M. Thiempont intervint comme le prescrivait son devoir de fidèle cavalier ; Benoit, qui entre parenthèses ne mérite guère son nom, en fit autant. Les coups de tête, de poings, de pied pleuvaient que c'en était une bénédiction, la multiplication des pains, quoi ! Et fort mal arrangés, Mme Copin et Thiempont cherchèrent un refuge aux étages.

La petite fête continua par le bris du mobilier. A ce moment entra Valère Desmet, 24 ans, ouvrier peintre, dont les intentions n'étaient pas très pacifiques.

— Tiens ! on déménage, fit-il, je vais vous donner un coup de main.

Et les chaises, les tables, la verrerie entrèrent en danse, brisant les glaces, démolissant les appareils à gaz.

Le cabaretier M. Cauwes qui était dans sa cuisine pendant la première scène arriva au bruit de la casse, s'armant d'un sabre de panoplie, peut-être parent de celui que l'on chante dans la Grande Duchesse, il commença des moulinets dans le rayon d'action desquels se trouva la tête de Holvoet.

Holvoet riposta d'un coup de couteau qui atteignit le cabaretier à la tête.

Les plus belles fêtes ont une fin, l'apothéose de celle-ci fut l'intervention des agents.

L'enquête apprit qu'avant le sac de la maison Cauwes, Holvoet et Benoit, avaient à l'aide de menaces, consommé sans payer au cabaret Achille Joye. Ils sont donc poursuivis pour coups, filouterie d'auberge et bris d'objets mobiliers et condamnés : Holvoet, à 3 mois de prison et 11 francs d'amende ; Benoit à 1 mois et 11 francs ; Desmet, pour bris, à 11 francs.

AFFAIRES DIVERSES. — Ancien agent de la Compagnie d'assurances « Urbaine et Seine » Alphonse Delacourt, 21 ans, se présenta chez des clients de la société et, sans vergogne, toucha à Hem les primes de deux polices.

Deux mois de prison avec sursis.

— Pour port d'arme-matraque, arme prohibée, Edmond Bultinck, 20 ans, autrefois maçon à Roubaix, actuellement engagé dans un régiment de spahis de Tunisie, fut par défaut condamné à 25 francs d'amende. Pour se payer un voyage aux frais de la princesse il fait opposition — mauvaise idée — le tribunal élève la peine à un mois et 16 francs.

— Ivre comme toute la Pologne, Louis Tourhuyser, 31 ans, manœuvre à Roubaix, parcourait la ville dans la nuit du 1er au 2, brandissant un énorme couteau de boucher dont il voulait paraît-il, frapper sa femme.

Le tribunal dit que le couteau de boucher n'est pas une arme prohibée (heureusement pour ceux qui s'en servent par métier et pour messieurs les apaches qui désormais pourront sans crainte s'en armer) et condamne Tamhuyser à 5 francs d'amende pour ivresse.

Bulletin Orphéonique

CONCOURS INTERNATIONAL DE SOLISTES INDIVIDUELS A LILLE, LE DIMANCHE ET LE LUNDI DE PAQUES 1908.

Nous avons déjà annoncé que le concours international de solistes individuels organisé par la Fédération des musiques du Nord et du Pas-de-Calais aura lieu à Lille, les dimanche 19 et lundi 20 avril prochain.

Aujourd'hui nous apprenons que ce tournoi, qui réunira quantité de solistes, est placé sous les auspices de la Municipalité de Lille et que la présidence d'honneur a été offerte à M. Bujard-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat, directeur des Beaux-Arts.

Déjà ont accepté de présider le jury, MM. Gabriel Parès, chef de la Musique de la Garde Républicaine, et Alexandre Georges, compositeur de musique à Paris. Le premier présidera le groupe des instruments à vent qui concourront le dimanche, le second ceux des chanteurs, chanteuses, et des instruments à cordes qui concourront le lundi.

Quantité de demandes sont déjà parvenues au président de la Fédération, à Lens, qui ne pourra pas, avant le 10 janvier, faire parvenir le règlement qui est à l'impression.

Les solistes ne doivent pas oublier de joindre un timbre à leur lettre, s'ils veulent obtenir réponse.

Nous reproduirons le règlement aussitôt celui-ci paru, en attendant, disons que ce concours promettdra un vif succès en raison des trois divisions qu'il comportera, chose qui se fera pour la première fois en France.

Des primes nombreuses seront offertes aux lauréats ; nous pouvons dire que jamais il n'en aura été annoncé d'aussi élevées dans un concours de solistes.

Le Bulletin numéro 21. — Cotisation et renseignements

Le Bulletin numéro 21 sera adressé aux 746 sociétés fédérées, vers le 20 janvier ; il doit comprendre l'état des décès en 1907, lequel ne peut être arrêté que le 15 janvier 1908.

Le Comité a fixé à 100 francs le secours complet à accorder aux familles des sociétaires décédés.

Le trésorier fera percevoir par la poste la cotisation de 6 francs pour l'année 1908, vers le 21 janvier.

Les sociétés qui n'ont pas encore retourné au président la fiche de renseignements à elles adressées, sont priées de ne pas tarder à l'envoyer.

LA Ve FETE FEDERALE A DOUAI les 12 et 13 juillet 1908

Le règlement du Festival Fédéral qui aura lieu à Douai les 12 et 13 juillet prochain sera adressé aux sociétés fédérées avec le prochain Bulletin.

Les sociétés pourront apprécier les innovations qu'il contient et remarquer l'importance et le nombre des primes offertes.

Le Comité de la Fédération a décidé d'offrir la présidence d'honneur de cette fête musicale à M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

Chronique des Sports

AUTOMOBILISME

Le règlement du Grand-Prix de l'A. C. F. de cette année, vient d'être publié.

Voici les conditions générales que devront remplir les véhicules engagés.

« Toutes les voitures prenant part à la course devront avoir un moteur comportant quatre cylindres, avec un alésage de cent cinquante-cinq millimètres maximum, ou équivalent en surface utile, soit 75476,8 millimètres carrés.

» C'est-à-dire :

I. — Pour un monocylindre : 310 m/m d'alésage.

II. — Pour un deux-cylindres : 219 m/m d'alésage.

III. — Pour un trois-cylindres : 179 m/m d'alésage.

IV. — Pour un quatre-cylindres : 155 m/m d'alésage.

V. — Pour un six-cylindres : 127 m/m d'alésage.

VI. — Pour un huit-cylindres : 110 m/m d'alésage.

» Ces chiffres ont été arrondis sans tenir compte des décimales, pour faciliter les mesures.

» Il ne sera accordé aucune tolérance.

» Les véhicules, en ordre de marche, mais sans eau, sans essence, sans outillage, sans pièces ou pneumatiques de rechange, devront peser au minimum 1100 (onze cents) kilos, sans comprise l'huile du moteur et des carters. »

Athlétisme

Quelques dates des jeux olympiques de 1908, viennent d'être fixées :

Le concours de golf sera donné les 1er, 2 et 3 juin ; celui de polo dans la seconde semaine de juin, à Hurlingham ; le 28 juillet, à Henley, les courses à l'aviron auront lieu. Enfin, les tireurs sont convoqués p